

# LOI ESS

# NOUVEL ÉLAN POUR LE MONDE ASSOCIATIF ?

Vendredi 4 juillet 2014

Colloque organisé par la Commission Droit des associations  
du Barreau de Lyon



Domaine Lyon Saint Joseph  
38 allée Jean Paul II  
69110 SAINTE FOY LÈS LYON  
Renseignements & inscriptions : 04 72 60 60 14

# La loi pour une économie sociale et solidaire : nouvel élan pour le monde associatif ?

*« Cette loi donne un espoir, elle souffle un vent nouveau »*

**Benoît Hamon**

*Ancien ministre délégué à l'Economie Sociale et Solidaire  
et à la Consommation*

La loi ESS a pour objectif d'assurer une meilleure identification des acteurs par les financeurs, un accès des financements dédiés, une sécurisation de l'environnement juridique et une consolidation du modèle économique des entreprises de l'ESS.

Aussi nous nous interrogeons sur l'élan que cette loi peut générer pour le monde associatif en place afin de développer l'économie sociale et solidaire dans les territoires.

Nous nous attacherons à répondre à cette question dans le temps de notre journée d'étude du 4 juillet 2014.

A cette occasion, nous échangerons notamment sur la définition de la subvention publique, le financement du secteur de l'économie sociale et solidaire et son optimisation, et sur les nouveautés relatives aux libéralités, à la gestion des immeubles de rapport pour les associations reconnues d'intérêt général et enfin sur les perspectives de création d'emplois.

## Programme de la journée

### Matin

---

8h30	Accueil
9h	Mot d'ouverture, <b>Adrien-Charles Dana</b> , ancien Bâtonnier du Barreau de Lyon
9h15 - 12h30	Tribune
10h30	Pause
12h30	Temps d'échange autour d'un déjeuner

### Après-midi

---

14h - 17h	Ateliers
15h30	Pause et changement d'atelier

# **Tribune : Lecture partagée de la loi ESS**

---

Coordonnateur : **Jean-Christophe Beckensteiner**, Avocat au Barreau de Lyon,  
Président de la Commission droit des associations

## **La restructuration du monde associatif**

**Christiane Demontès**, Sénatrice du Rhône, rapporteur du projet de loi ESS  
au Sénat

**Colas Amblard**, avocat au Barreau de Lyon

## **La simplification des différentes composantes de l'économie sociale et solidaire**

**Laure Chareyre**, Présidente de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale  
et Solidaire Rhône-Alpes

**Xavier Delsol**, avocat au Barreau de Lyon

## **Table ronde**

# **Ateliers**

---

## **Atelier 1. Les financements publics du monde associatif**

**Anne-Cécile Vivien et Béatrice Guillaume**,  
avocats au Barreau de Lyon

## **Atelier 2. Les financements privés du monde associatif**

**Audrey Fabre-Sarcelle et Laurent Butstraen**,  
avocats au Barreau de Lyon

## **Atelier 3. Apports de la loi sur la restructuration des associations**

**Catherine Larrodé et Colas Amblard**,  
avocats au Barreau de Lyon

## Infos pratiques

---

### Lieu du colloque

Domaine Lyon Saint Joseph  
38 allée Jean Paul II  
69 110 Sainte Foy lès Lyon



A 10 mn de la place Bellecour.

Pour se rendre au Domaine St Joseph :

A côté du Tunnel de Fourvière, prendre la montée de Choulans sans la quitter ; continuer rue Commandant Charcot jusqu'au Chemin des Fonts à environ 2-3 km. Prendre le Chemin des Fonts sur votre gauche, puis la 2ème rue à droite, Allée Jean Paul II.

Plus d'info sur : [www.domaine-lyon-saint-joseph.fr](http://www.domaine-lyon-saint-joseph.fr)

## Tarifs

---

<b>Avocats :</b>	Conférence : 60 €	Déjeuner : 25 €
<b>Élèves avocats :</b>	Conférence gratuite	Déjeuner : 25 €
<b>Associations :</b>	Conférence : 20 €	Déjeuner : 25 €

## Nos Partenaires

---



## Contact et inscriptions

---

**Geneviève DUFOUR** - Maison des Avocats

42 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03

Tél. 04 72 60 60 14

Mail : [genevieve.dufour@barreaulyon.com](mailto:genevieve.dufour@barreaulyon.com)

Site internet : [barreaulyon.com](http://barreaulyon.com)

**Inscription avant le : 25 juin 2014**

**Formation validée au titre de la  
formation continue des avocats : 6 heures**

Loi ESS : nouvel élan pour le monde associatif ?  
Vendredi 4 juillet 2014 de 8 h 30 à 17 h 30  
Domaine Saint Joseph - Sainte Foy-lès-Lyon

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom .....  
Prénom .....  
Organisme .....  
Fonction .....  
Adresse .....  
.....  
Code Postal ..... Ville .....  
Tél : ..... Fax : .....  
E-mail : .....

### Votre règlement

- **Associations** :  conférence : 20 € / organisme  
ou **organismes**  Déjeuner : 25 € / personne

- **Avocats** :  conférence : 60 €  
 Déjeuner : 25 €

- **Elèves-Avocats** :  conférence gratuite  
ou **étudiants**  Déjeuner : 25 €

### Vous pouvez assister à deux ateliers

**De 14h à 15h30 : je m'inscris à l'atelier :**  
Atelier 1  Atelier 2  Atelier 3

**De 15h30 à 17h : je m'inscris à l'atelier :**  
Atelier 1  Atelier 2  Atelier 3

Inscription à adresser à Geneviève Dufour  
accompagnée de votre règlement  
par chèque libellé à: « Ordre des avocats »  
42 rue de Bonnel 69484 Lyon Cedex 03  
avant le 25 juin 2014